

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Voici comment s'exprime M. Garcin, dans la France, sur le discours de l'Empereur :

Les discours de l'Empereur sont les pages de l'histoire de ce règne. Ils en exposent les principes comme ils en résument les actes, et c'est ainsi que, chaque année, le souverain, écartant les fictions inutiles ou dédaignant les précautions banales, place directement sa responsabilité en face de l'opinion publique.

Un intérêt immense s'attachait à la séance du 15. Une fois de plus, le discours du trône aura eu ce résultat de dissiper les obscurités, de détruire les équivoques et de montrer, dans sa vraie lumière, la politique française avec les pensées qui la dirigent et le but qu'elle poursuit.

Une dépêche de Londres donne les appréciations suivantes des journaux anglais :

Le Times dit que le discours de Napoléon est le document le plus important de chaque année, et qu'il a bien plus d'intérêt que le discours de la reine.

La feuille anglaise fait observer que ce discours ne dit rien sur la politique future de la France, qu'il ne fait aucune allusion à l'Amérique, et qu'il n'y est point question d'une réduction d'impôts.

D'après le Times, l'Empereur concède trop ou trop peu ; trop peu, s'il veut avancer, trop, s'il veut s'arrêter.

Le Morning-Post dit que le discours de l'Empereur est un magnifique exposé des intérêts de la France et de la politique de l'Europe.

L'Empereur désire que l'Europe reste en paix. Il se montre satisfait de l'édifice qu'il a élevé par l'établissement de la liberté et de l'unité en l'Italie, par les innovations et les progrès accomplis en France. Auguste trouva Rome en briques, il la laissa en marbre. De même, l'Empereur a rendu la France plus puissante qu'elle ne l'avait jamais été.

Mercredi à une heure, l'Empereur a ouvert en personne la session législative dans la grande salle du palais du Louvre.

Une demi-heure avant l'arrivée de Sa Majesté, les grands corps de l'Etat, les députations et les personnes invitées occupaient les places qui leur étaient destinées.

Sur les degrés du trône se sont rangés les cardinaux, les ministres et les membres du conseil privé, les maréchaux et les amiraux, les présidents et vice-présidents, les présidents de section et les membres du conseil d'Etat.

En face du trône, à droite, se trouvaient le président, les vice-présidents du Sénat et les sénateurs ; à gauche, le président, les vice-présidents du Corps-Législatif et les députés.

En arrière du Sénat et du Corps-Législatif se trouvaient placées les députations des grands officiers de la Légion-d'Honneur, de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil impérial de l'instruction publique, de l'Institut impérial de France, du clergé des différents cultes, le préfet de la Seine, le préfet de police, des députations du conseil municipal, du conseil de préfecture, etc.

Une partie de la galerie supérieure de droite était occupée par le corps diplomatique, celle de gauche par les femmes des ministres et des

membres du conseil privé, des maréchaux, des amiraux, des grands officiers de la couronne et par les autres dames de la cour.

Un peu avant une heure, Sa Majesté l'Impératrice, accompagnée de Son Altesse Monseigneur le Prince Impérial, est sortie du palais des Tuileries et s'est rendue au nouveau Louvre en voiture, à travers la haie formée par la garde nationale et la garde impériale. Sa Majesté a été reçue par les princes et les princesses de la famille impériale, et, entourée de ses dames d'honneur, elle s'est rendue à la tribune qui lui était réservée à droite du trône.

Des cris répétés de : Vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial ! ont accueilli l'arrivée de Sa Majesté et de Son Altesse Impériale.

En même temps, une salve de vingt-et-un coups de canon annonçait que S. M. l'Empereur quittait les Tuileries ; comme S. M. l'Impératrice, il était en voiture escorté par les cent-gardes et un détachement de cavalerie de la garde.

Arrivée au pavillon Denon, Sa Majesté a mis pied à terre sous une vaste marquise, dressée pour la circonstance ; elle a été reçue à son arrivée au Louvre par LL. AA. les princes de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour, et le cortège est entré dans la grande salle, salué par les acclamations de toute l'assemblée.

Sa Majesté s'est placée sur le trône, ayant à ses côtés les princes du sang et les membres de la famille impériale.

Sa Majesté a prononcé le discours que nous avons publié dans notre dernier numéro.

M. le duc de Morny n'assistait pas à la séance d'ouverture des Chambres. L'honorable président du Corps-Législatif était retenu dans ses appartements par suite de l'indisposition que nous avons signalée, et qui n'a pas la moindre gravité.

C'étaient MM. Schneider et Leroux qui se trouvaient à la tête du Corps-Législatif.

On a remarqué que Mgr Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon, frappé, comme on sait, d'appel comme d'abus par le conseil d'Etat, n'assistait pas à la séance impériale.

Mgr Gousset, archevêque de Reims, était également absent, mais pour cause de maladie.

Trois cardinaux archevêques assistaient à la séance, c'étaient :

Mgr de Bordeaux,  
Mgr de Lyon,  
Et Mgr de Rouen.

L'archevêque de Paris, Mgr Darboy, précédait l'Empereur à l'entrée du cortège impérial dans la salle des Etats, en sa qualité de grand aumônier. C'est pour ce motif qu'il ne siégeait pas sur les bancs du Sénat.

Le vénérable prélat a pris place au pied du trône avec les grands officiers de la maison de l'Empereur.

Mais, au moment où l'Empereur l'a appelé pour prêter son serment de sénateur, Mgr Darboy s'est approché de plus près de l'Empereur, et il a prononcé la formule de serment avec une fermeté d'accent qui a été remarquée.

S. A. I. la princesse Mathilde n'assistait pas

## FRUSTRATION.

15

## LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Vint le jour de l'installation ; Antoine Bruno fut mis en possession du siège de la présidence, suivant les formalités traditionnelles. On s'était rendu de tous les côtés au tribunal pour assister à cette cérémonie judiciaire. Au premier rang des spectateurs, Antoine vit Gustave ; mais ses regards cherchèrent vainement à découvrir dans la foule M. Delaroche et Léonie ; ils n'étaient pas venus.

Troublé de cette absence, Antoine n'aperçut pas le vieux Mathurin, arrivé tout exprès de Rize avec l'oncle Nicolas et le cousin Gaillard pour prendre part à la fête. Cependant Mathurin ne se possédait pas de contentement ; il l'appela à demi-voix et lui faisait de la main tous les signes télégraphiques de la tendresse paternelle.

— Eh ! Antoine, criait-il. Dieu ! qu'il est beau

dans cette robe noire ! On dirait d'un roi. Est-il bien possible que ce soit là mon fils Antoine ? Eh ! oui, c'est lui ! c'est bien lui ! le voilà !

— Compère, ne criez pas si fort, dit l'oncle Nicolas. Vous n'êtes pas ici sur le Forum.

— On vous prendrait pour un quinze-vingt qui aurait perdu son bâton, ajouta le cousin Gaillard.

Mais le bonhomme avait trop de joie dans le cœur ; cela éclatait malgré lui. Déjà les huissiers de service lui avaient imposé silence. Il se taisait pour un moment, et bientôt recommençait de plus belle.

Quand Antoine se mit à prononcer le discours d'usage, ce fut bien pis ; il ne se retint plus. Il poussa des cris, il gesticulait, il riait et pleurait à la fois, interrompant l'orateur et provoquant les réclamations tumultueuses de la foule.

Les huissiers, cédant à ces réclamations, finirent par l'entraîner hors de la salle d'audience ; le désordre de ses paroles leur fit croire qu'ils avaient affaire à un insensé, et comme ils ne pouvaient le contenir, ils l'enfermèrent dans la chambre de dépôt des prisonniers.

Le soir de ce jour, Bruno ouvrit son salon à de nombreux invités ; c'étaient les membres de la magistrature, ceux du barreau, et les notables habi-

tants de la ville.

Antoine vit avec un plaisir infini arriver des premiers M. Delaroche ; il alla au-devant de lui et le remercia avec effusion. M. Delaroche exprima ses regrets de ne pas avoir assisté à la cérémonie du matin ; il était malade. Le ton affectueux du père de Léonie pénétra Bruno de satisfaction ; il crut y découvrir le désir d'un rapprochement ; ses inquiétudes se dissipèrent et l'espoir lui rentra au cœur.

Cependant Gustave ne se montrait pas. M. Delaroche et Antoine s'étonnaient de ne pas le voir, quand tout-à-coup le bruit d'une altercation se fit entendre à la porte ; deux personnages pénétrèrent aussitôt dans le salon.

C'était le maître d'école et Gaillard.

Ils paraissaient tous les deux en proie à une extrême agitation. Il y avait du désordre dans leur toilette, du trouble dans leurs yeux ; ils étaient essouffés comme des hommes qui viennent de se quereller ou de courir. Antoine ne les avait pas vus de la journée ; il ignorait qu'ils fussent venus à la ville avec Mathurin. Leur apparition soudaine dans cet état de trouble le pétrifia de surprise. Les invités ne semblaient pas moins étonnés.

— Au nom des lois qui régissent mon pays ! s'écria

l'oncle Nicolas dès qu'il eut repris haleine, au nom des saintes lois de la famille et du respect que l'on doit aux vieillards, je viens, mon neveu, protester à la barre de votre tribunal...

— De quoi s'agit-il ? demanda Antoine inquiet.

— Les Lacédémoniens et les Spartiates avaient pour la vieillesse et la paternité un culte...

Antoine impatienté se retourna vers Gaillard.

— Nous sommes arrivés ce matin tous les deux avec le père Mathurin, lui dit Gaillard traduisant en langue vulgaire les phrases du maître d'école ; nous avons été au tribunal pour voir la cérémonie. Et le père Mathurin était si content qu'il s'est fait mettre dehors, et puis dedans. Toute la journée nous avons couru, espérant pouvoir le délivrer. Nous ne voulions pas vous le dire dans la crainte de vous chagriner, mais on a refusé de nous le rendre. C'est tout.

— Mon père ! fit Antoine au comble de la surprise. Cela n'est pas possible ! A ce moment, la voix du domestique annonça l'arrivée de Gustave.

Gustave entra ; il amenait Mathurin.

A la vue de l'oncle Nicolas et du cousin Gaillard entourés d'un cercle de visages consternés, Gustave

à la séance impériale. On dit qu'elle était indisposée.

Le Sénat et le Corps-Législatif se sont réunis jeudi à deux heures.

Le Sénat, dans cette première séance, a procédé à la nomination de ses secrétaires et vice-secrétaires, et à la formation de ses bureaux par le tirage au sort.

Il a été en outre procédé à l'admission des nouveaux sénateurs.

Le Corps-Législatif a ouvert sa séance publique jeudi à deux heures sous la présidence de M. Schneider, et il a été procédé au tirage au sort des bureaux.

Le gouvernement, immédiatement après cette opération, a déposé plusieurs projets de loi sur le bureau du président.

Parmi ces projets se trouvent le budget de 1866 et le projet de loi annuel portant appel de 100,000 hommes.

Plusieurs journaux donnent des détails sur une réunion préparatoire des députés de l'opposition, qui aurait eu lieu, samedi dernier, chez M. Marie.

Il paraît que, dans cette réunion, les députés de l'opposition se sont distribués, comme l'année dernière, les questions qu'ils auront plus spécialement à traiter. Ainsi, M. Jules Favre traiterait la question du Mexique et la convention du 15 septembre; M. Garnier-Pagès parlerait, dit-on, sur les finances et sur les franchises électorales; M. Picard, sur l'administration municipale de Paris; MM. Carnot et Jules Simon, sur l'instruction publique et les associations ouvrières; M. Pelletan, sur le régime de la presse.

On assure que ni M. Emile Ollivier, ni M. Alfred Darimon n'assistaient à cette première réunion.

L'Union a reçu du ministère de l'intérieur le Communiqué suivant :

Le journal l'Union, dans son numéro du 14, prétend qu'à l'occasion de la note insérée dans le Moniteur relativement aux deux lettres adressées par le nonce apostolique aux évêques d'Orléans et de Poitiers, « le corps diplomatique tout entier s'est ému et a présenté des observations tendant à faire ressortir tout ce qu'avait d'insolite le procédé employé en cette occurrence à l'égard d'un ambassadeur. »

Cette allégation est complètement inexacte : aucune observation, soit individuelle, soit collective, n'a été présentée, à ce sujet, par les membres du corps diplomatique au ministre des affaires étrangères. (Communiqué.)

Le Moniteur de l'Algérie publie une dépêche télégraphique du général Deligny, datée du 4 février, de Benoud, au sud de Bou-Semghroum.

Après trente-six heures de marche et cinq

heures de combat, les goums de la province d'Oran, soutenus par notre cavalerie régulière, ont obtenu un succès définitif sur les tribus commandées par le marabout Si-Mohamed-Ben-Hamza.

L'ennemi a opposé une résistance des plus énergiques. Si-Mohamed, attaqué personnellement par Si-El-Hadj-Caddour, chef des Hazars, a été tué.

L'Empereur a annoncé, dans son discours d'ouverture, que la France avait conclu des traités de commerce et de navigation avec les royaumes-unis de Suède et de Norvège.

En vertu de ces actes internationaux, la France et les royaumes-unis garantissent mutuellement à leur pavillon le traitement national à l'intercourse directe, et assurent à leurs importations le bénéfice d'un régime libéral. Les négociations qui viennent d'aboutir à cet heureux résultat remontent à 1847.

« Nous ne pouvons donc que nous féliciter, dit le Moniteur, de l'entente qui vient enfin de s'établir entre la France et un pays auquel l'unissaient déjà les liens d'une vive et sincère sympathie. »

Nous recevons la dépêche suivante de Berlin, 15 février.

Chambre des députés. — L'ordre du jour porte la continuation des débats sur les coalitions ouvrières.

M. de Heydt, l'ex-ministre des finances, parle contre l'assistance de l'Etat et contre les vues du parti conservateur.

M. de Bismark lit la pétition Waldenburg. Après une vive discussion entre M. Reichenheim et M. de Bismark sur l'affaire Waldenburg, sur le droit de bienfaisance privée du roi et sur l'exactitude de leurs enseignements respectifs, la Chambre adopte à une grande majorité la proposition Schultze-Deletsch.

Il a été présenté à la Chambre une motion tendant à faire ajourner jusqu'à la discussion du budget les rapports des commissions chargées d'examiner les concessions de plusieurs lignes de chemins de fer et le traité avec le grand duché d'Oldenbourg qui s'y rattache.

Le syndicat (les anciens) du commerce de Berlin a institué une commission qui doit délibérer sur les réponses aux questions qui leur ont été présentées par le conseil supérieur du commerce de Paris, avec invitation d'y répondre.

On mande de Berlin que tous les bruits d'un ultimatum présenté par le représentant autrichien, M. de Hock, sont dénués de fondement.

Une réunion de plénipotentiaires, fixée pour le 6, a été renvoyée de deux jours à cause de négociations entre les ministres intéressés.

devina que de maladroites révélations avaient été faites.

Il se mit alors à raconter que le père Mathurin, suffoqué pendant la cérémonie par la chaleur et l'émotion, avait été pris d'un grand malaise qui l'avait obligé de sortir et de réclamer des soins. Grâce à Dieu, le malaise était dissipé, et le bon vieillard accourait pour embrasser et féliciter son fils.

On accepta comme vraie l'explication de Gustave. Antoine, seul peut-être, n'y crut pas. Se rapprochant du jeune homme, il lui serra la main et lui dit à l'oreille :

— Merci, mon ami !

Il présenta ensuite son père aux invités.

Mathurin fut complimenté, fêté, environné de témoignages de respect; il était si heureux qu'il en perdait la tête.

— Vous êtes trop honnêtes, mes bons messieurs, répondait-il. Ce n'est pas à moi qu'il faut dire toutes ces belles choses. C'est à Antoine que ça revient... Je ne suis que son père, moi; lui, il est mon fils !

Cette dernière phrase, d'une naïveté si expressive, faisait sourire et touchait en même temps profondément. Elle caractérisait bien ce pauvre vieux dont toute la vie était renfermée dans celle de son fils.

La soirée fut charmante. L'arrivée de M. Dragon vint encore en augmenter l'intérêt. Antoine accueillit le directeur des douanes avec une satisfaction manifeste. Gustave et M. Delaroche recherchèrent sa conversation.

A la suite d'un entretien de quelques minutes, le père de Léonie retourna vers Antoine, et lui dit, le sourire aux lèvres :

— J'espère, mon ami, que M. votre père restera quelques jours au milieu de nous. J'ai une demande à lui faire de la part de Gustave; et peut-être, de son côté, aurait-il un consentement à me donner.

Antoine saisit la main de M. Delaroche, et la saisit vivement dans les siennes.

— Merci ! merci, monsieur ! répondit-il avec bonheur. Oh ! j'ai bien souffert dans ces derniers temps; j'étais découragé, désespéré, et vous me rendez à la vie... merci !

— Vous méritez d'être heureux, mon ami, dit M. Delaroche ému de l'émotion de Bruno. Vous le serez, s'il plait à Dieu. Pour moi, je suis tout à vous !

Dès le lendemain le père Mathurin alla demander pour Antoine, à M. Delaroche, la main de Léonie, et M. Delaroche demanda pour Gustave au père Mathurin, la main de Guillemette.

Le bruit de la démission de M. le syndic de Turin prend de la consistance.

Parmi les noms des personnes mises en avant comme pouvant être appelées à ces hautes fonctions, nous avons surtout entendu citer celui de M. le chevalier Pinchia, conseiller d'Etat et conseiller municipal.

On mande de Padoue, le 14 :

« A la suite d'une démonstration contre un professeur toscan, le gouverneur Toggenburg est arrivé ici. Il a eu une conférence avec les autorités. 80 étudiants ont été arrêtés, et 200 autres ont été renvoyés dans leurs familles. Des patrouilles parcourent la ville. »

Le ministre d'Etat espagnol a annoncé à la Chambre des députés que la paix était signée entre l'Espagne et le Pérou. Ce dernier s'est engagé à payer une indemnité de 100 millions de réaux.

Le journal le Nord publie une dépêche de Saint-Petersbourg, qui déclare absolument controuvées les nouvelles contenues dans une dépêche de Varsovie, 10 courant, sur les modifications apportées dans l'administration du royaume de Pologne.

Nous avons raison d'attendre de nouveaux renseignements avant d'apprécier les bruits pacifiques que la télégraphie nous a apportés hier au sujet des affaires d'Amérique. Les espérances de conciliation se sont dissipées aussitôt que conçues. De nouvelles dépêches de New-York, arrivées par l'Hibernian, et portant la date du 4 février, nous apprennent que la conférence tenue au fort Monroë, entre les commissaires confédérés et MM. Lincoln et Seward n'a pu aboutir à aucun résultat pratique. Cet insuccès ne nous étonne pas, car, comment trouver une formule de pacification entre deux pays dont l'un n'entend traiter que sur la base de son indépendance politique, et dont l'autre fait de la rentrée du Sud dans l'Union, une condition absolue et un ultimatum ?

Les choses restent donc dans le même état qu'avant cette tentative pacifique, et c'est toujours à la force des armes qu'est livrée la solution définitive de ce déplorable conflit.

On écrit de New-York, 5 février :

M. Sumner a proposé au Sénat de déclarer l'amendement à la Constitution qui abolit l'esclavage et tous les autres actes législatifs applicables dans toutes les parties des Etats-Unis, bien que les Etats du Sud n'aient pas participé au vote.

M. Fernando Wood a dit que le président ayant ouvert la porte à la conciliation et les confédérés n'ayant répondu à cet acte qu'en demandant la séparation, il était prêt, quant à lui, à aider à la conquête du pays ennemi

Ces demandes accordées de part et d'autre, il fut convenu que les deux mariages auraient lieu le même jour.

Les hommes s'occupèrent ensuite de la publication des bans, et les jeunes filles de leurs toilettes.

M. Delaroche, cédant aux instances de Gustave, avait fait un nouveau voyage à Rize. Il y avait vu l'usine établie par Antoine, et dirigée par Pierre et Claude, en pleine activité. Il avait entendu les ouvriers et les villageois bénir le nom de Bruno. Les prières de Léonie, et en dernier lieu le rapport de M. Dragon, qui lui avait attesté les bons sentiments de Pierre, avaient changé sa détermination, et ajoutons qu'il en éprouvait un véritable bonheur, car cette détermination lui avait été aussi douloureuse à prendre que pénible à garder.

Un matin, Gustave vint rendre visite à son ami.

— Enfin, dit-il en lui serrant la main, cela marche; les bans sont publiés; nous voilà sur le chemin du paradis. Ce n'est pas sans peine.

Antoine, après quelques mots d'explication, suivit Gustave. L'heureux fiancé de Guillemette l'emmena prendre sa part d'un joli déjeuner qu'il avait fait préparer comme adieu à la vie de garçon.

Mais pendant que nos braves amis s'occupaient

afin d'obtenir par la force ce qu'on n'avait pas pu obtenir par la persuasion.

La situation est la même à Wilmington.

Aucune nouvelle importante n'est arrivée du théâtre de la guerre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Nous apprenons, dit la Presse, la mort du cardinal Wiseman, le chef vénéré de l'église catholique d'Angleterre. Quoique d'origine irlandaise, M. Wiseman était né à Séville en 1802. Il fit ses études à Rome où il fut ordonné prêtre. Longtemps il parut se vouer uniquement à l'enseignement. Enfin, l'époque lui paraissant propice, il accepta les hautes fonctions ecclésiastiques que lui conférait le Pape. Grâce à elles il a pu donner une vive impulsion à la propagande catholique en Angleterre. M. Wiseman était un lettré, et plusieurs de ses ouvrages sont remarquables. Il avait un très-grand air, de belles manières qui allaient parfaitement à sa haute taille. Nul mieux que lui n'était propre à faire tomber les préjugés que l'Angleterre nourrissait contre le catholicisme. Sa perte sera vivement sentie.

— L'éruption de l'Etna continue avec violence. Elle a lieu par quatre bouches différentes.

Le parcours de la lave aurait déjà atteint douze kilomètres. Elle a couvert des terres cultivées et comblé trois profonds ravins. Les dommages sont évalués à un million.

— Il est de nouveau question, dit la Presse, du capitaine Franklin. Un capitaine de vaisseau américain, M. Hell, convaincu que quelques membres de l'expédition perdue étaient encore vivants chez les Esquimaux, s'était embarqué avec plusieurs Américains, en tout trente-et-un hommes, pour aller à la recherche du navigateur disparu. M. Charles Francis Hall vient de publier, sous le titre : *la Vie chez les Esquimaux*, deux volumes ornés de cartes et de gravures, dans lesquels il raconte les résultats de son voyage. Il n'a rapporté, au sujet du capitaine Franklin, aucun renseignement particulier, mais ayant retrouvé parmi les Esquimaux des souvenirs d'une expédition qui remonte au seizième siècle, la fameuse expédition de Frobisher, il en conclut qu'on peut apprendre ce qu'est devenue l'expédition toute récente de Franklin, en consultant les Esquimaux qui habitent cette partie des régions arctiques, où l'on suppose que le navigateur a disparu, et il repart pour un nouveau voyage. Le capitaine Hall n'a pas perdu son temps dans le premier. Il a découvert d'abord, en s'avancant au milieu des glaces, que ce qu'on appelait le détroit de Frobisher était une baie, et s'est trouvé, sur les terrains environnants, dans un pays où le climat est doux (*mild*) et

d'enterrer le diable, Son Excellence au pied fourchu leur jouait dans l'ombre des montagnes des Vosges un tour épouvantable...

### XVI. — LE TOUR DU DIABLE.

C'est toujours au moyen de beaux yeux que le diable nous joue ses plus vilains tours. Les grandes catastrophes historiques n'ont pas eu d'autre origine depuis l'incendie de Troie, allumé, on le sait, par le feu des prunelles d'Helène, jusqu'aux malheurs de pauvre Claude, dont nous avons à faire le récit.

Nous avons dit, et on n'a pas oublié, combien était charmante la jeune fille avec laquelle Claude avait dansé pendant la fête du village.

A dix-sept ans, les impressions sont vives, les pensées entraînant. On sent, on rêve, on ne calcule pas. Claude avait senti, avait rêvé, et s'était laissé aller sur la pente de ses rêves.

Or, cette pente l'avait conduit dans les montagnes, au fond d'un bois paré des premières feuilles du printemps, juste devant une gentille villa blanche à volets verts, en harmonie de couleur, de grâce et de mystère avec ses fraches et mystérieuses verrières; un nid d'amour dans un bosquet de verdure.

la végétation luxuriante. En bon fils de l'Amérique, et de sa propre autorité, il en a pris possession au nom des Etats-Unis. Retrouverait-il les traces de Franklin? Reviendra-t-il seulement? Saurons-nous jamais le dernier mot de cette mystérieuse histoire, qui prend les proportions d'une légende? Ce n'est qu'au bout de trente-huit ans, qu'on a eu sur l'expédition de Lapeyrouse des détails que quelques-uns disent encore incertains. L'expédition de Franklin ne remonte qu'à 1845, et si tous ceux qui la composaient ne sont pas morts, on peut les retrouver. Où sont-ils?

## Chronique Locale.

Jeudi dernier, un nombreux cortège de parents et d'amis conduisait à sa dernière demeure un des plus anciens médecins de Saumur, M. le docteur Bouchard.

M. Bouchard, atteint depuis quelques jours d'une fluxion de poitrine, a été emporté au moment où sa famille et ses amis concevaient les plus belles espérances. La mort, en le frappant, a privé les Hospices de Saumur de son médecin principal, et l'association des médecins de l'arrondissement de Saumur, de son président.

Sur le bord de la tombe, M. le docteur Bineau a rappelé, dans un brillant discours, la noble carrière du défunt et a retracé ses nombreuses qualités qu'ont appréciées ses amis et ceux qui l'ont connu dans la vie intime.

Encore un accident occasionné par une charrette!

Jeudi dernier, un individu, en descendant de voiture, sans arrêter les chevaux, a fait une chute et une des roues lui a brisé une jambe.

Mardi soir, on conduisait à l'hôpital un jeune homme qui avait fait une chute dans le coteau du Bois-Doré. Pour abrégé sa route, il descendit par le coteau, assez escarpé; mais le pied lui manqua, et il fut entraîné au bas du rocher. En tombant, il s'est brisé une cuisse et s'est démis les deux pieds.

M. Ernest de Fos nous prie de vouloir bien insérer l'article suivant:

### L'ENQUÊTE SUR LES BANQUES.

Notre gouvernement, cherchant, comme toujours, à s'inspirer de l'opinion publique, vient d'ouvrir une enquête sur les banques et le taux de l'intérêt. Nous voulions tout d'abord nous abstenir dans cette grave question sociale; nous nous disions que nous serions encore mal venu à réclamer des libertés civiles ou économiques dans un département essentiellement routinier comme le nôtre; mais, comme notre silence pourrait ressembler à

Claude avait admiré et avait soupiré. Un bruit de voix paternelle irritée, partant de l'intérieur du nid, l'avait effrayé. Il s'était enfui, sans y mettre plus de fierté ni moins d'ardeur que Frédéric-le-Grand au bruit du canon de sa première bataille.

Cependant, tout en fuyant, notre héros ne put se dissimuler que la route était belle. Le lendemain, après le travail, il reprit le chemin de la villa. Cette fois, il aperçut, dans le cadre d'une fenêtre ornée d'un treillis de plantes grimpantes, la douce figure d'une jeune fille chantant comme un oiseau dans le feuillage.

C'était Germaine, la danseuse de la fête.

Germaine, en le voyant, se tut et rougit; lui, il garda le silence et rougit plus fort. Il en est qui penseront que rougir et se taire, ce n'est pas le moyen de s'entendre. Peut-être se trompent-ils; l'amour a différents langages. Le fait est que cette nuit-là Claude regagna la ferme aussi heureux que Roméo venant de recevoir les serments de Juliette.

Il revint. Il revint tous les soirs, et tous les soirs il apercevait Germaine à la même fenêtre. Le chemin était long et les nuits charmantes; il ne rentrait au village que vers le crépuscule du matin.

Peu à peu, nos deux soupirants s'ennhardirent; un

une apostasie des saines idées économiques, nous allons répondre brièvement aux questions posées par la commission.

Les privilèges de la Banque de France et la législation de 1807 nous semblent être des atteintes portées à la liberté individuelle; en effet, chacun doit pouvoir disposer de son capital comme il l'entend; chacun doit pouvoir céder définitivement ou temporairement son argent pour le prix qui lui en est librement offert; chacun doit pouvoir se procurer pareillement l'argent des autres pour le prix qui lui convient d'y mettre.

Nous avons déjà vu que les *maxima* et les *minima*, pour le commerce des grains, étaient des chimères économiques. Tout le monde sait aujourd'hui que le *maximum* éloigne l'offre, qu'il amène la rareté, et, par conséquent, la cherté du blé; personne n'ignore que le *minimum* provoque l'avisement de la marchandise. Le mal de l'arbitraire est peut-être encore plus flagrant en matière de banque et de crédit; car le concours du capital et du travail est indispensable à la production: « sans travail, le capital est inerte; sans capital, le travail est impuissant et stérile. » Le contrat de crédit joue donc un grand rôle dans l'agencement social. Doit-il être gratuit? Doit-il être libre? ou bien doit-il être réglementé pour le plus grand bien commun? Tel est le problème qui se pose devant le monde moderne.

Nous laisserons tout d'abord le crédit gratuit aux idéologues. En effet, pour que le crédit fût gratuit, avec justice, il faudrait au moins que la formation et la conservation du capital, qui est du travail accumulé, ne coûtassent aucun effort, ce qui n'est pas et ne peut être.

Reste donc la liberté ou la réglementation du crédit. Remarquons tout d'abord qu'il n'y a rien de plus difficile au monde que la répartition intelligente du crédit. Nous ne pensons pas que le législateur puisse estimer, en passant, ce que le capitaliste lui-même a tant de peine à apprécier: la valeur exacte et réelle d'un crédit. Le taux de l'intérêt doit être basé sur les risques que court le capital prêté.

« Pierre, dit un éminent financier, conçoit » une entreprise très-lucrative, qui promet de » rapporter en peu de temps 50, 60, 100 p. 0/0 » du capital qu'on y engagera; ce capital lui » manque. Pierre parvient à l'emprunter à » 20 0/0; il réalise son opération et rembourse » son prêteur. Y a-t-il usure? Oui, dit la loi, » parce que le taux de l'intérêt stipulé excé- » dait 6 p. 0/0. Non, disent à la fois la science » et la morale. Le prêteur, il est vrai, n'a pris » aucune part à la conception de l'affaire et ne » s'est point employé de sa personne à la » réaliser; mais il avait conservé les capitaux » sans lesquels Pierre n'aurait pu venir à bout » de son entreprise, et à un prix tel que celui- » ci n'a pu les trouver ailleurs à meilleur » marché. Le prêteur a fourni à Pierre le » moyen de s'enrichir et d'enrichir la société;

signe, un mot, puis quelques phrases furent échangés. Claude était aux anges. Mais un soir Germaine ne parut pas.

Le lendemain, il la vit toute pâle, et les yeux rouges de larmes. Elle lui dit que son père avait reçu la visite de M. Pillou, et que, depuis cette visite, il était dans une colère terrible. Elle le pria de se retirer et de ne plus revenir.

Malgré cet avertissement, Claude revint encore, non par bravade, le pauvre enfant! mais ses pas le portaient irrésistiblement de ce côté. Il était triste; il voulait revoir Germaine et chercher avec elle les moyens de fléchir la colère de M. Chartrain. Ses intentions étaient pures comme son amour.

Il trouva la jeune fille à la croisée. Toutefois, à peine lui eut-il dit quelques mots qu'une voix — déjà entendue — éclata en menaces à l'intérieur. Germaine disparut, et la croisée fut fermée brusquement. Claude s'enfuit. Il erra toute la nuit dans les montagnes, ne sachant où il allait ni ce qu'il faisait, éperdu de chagrin. Quand il rentra dans sa chambre, le soleil éclairait l'horizon.

Le soir, au moment où il se demandait s'il devait retourner à la villa ou y envoyer son père, après lui avoir fait la confidence de ses sentiments au sujet de

» il a satisfait à un besoin, au prix courant, » comme tout autre marchand. »

Mais nous supposons que le marché des capitaux a été libre, que la concurrence a été possible. En taxant les capitaux, qu'arriverait-il? C'est que la taxe éloigne les capitaux qui ne veulent pas transgresser avec la loi; c'est que ceux qui la bravent se font payer le double de ce qu'ils vaudraient sur un marché libre.

La crise financière que nous venons de subir a prouvé une fois de plus que la législation du 9 juin 1857 doit être l'abrogation radicale et absolue de celle de 1807. En effet, le capitaliste ne peut donner à 6 0/0 ce qui lui coûte 8, 9, et même 10 p. 0/0. C'est comme si l'on voulait forcer un détaillant à vendre 6 francs ce qu'il achète 8 et 10 francs chez les marchand en gros.

La liberté nous semble donc être le régime le plus sûr, le plus juste, et surtout le plus fécond en matière de crédit. Les pays qui jouissent de la liberté du crédit sont aussi ceux qui sont les plus riches et les plus peuplés.

Maintenant, que produira l'enquête?

Le haut commerce et ceux qui ont quelques notions économiques vont sans doute réclamer la liberté du crédit, mais les classes agricoles et les propriétaires ruraux inclineront du côté du régime actuel, attendant, comme toujours, les dures leçons de l'expérience pour accepter des réformes en matière de banque. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous pensons qu'en fait de question sociales et morales, il vaut souvent mieux peser les votes que de les compter.

Lors de l'enquête sur la liberté du commerce des grains, au sein du comice agricole, nous nous sommes trouvé seul à Saumur à demander, au profit de tous, la suppression de l'échelle mobile; deux ans après, cette suppression était votée par le Corps-Législatif tout entier. Nous espérons, dans l'intérêt du commerce, de l'industrie, et surtout de l'agriculture, que nos représentants n'attendront pas aussi longtemps pour comprendre les bienfaits de la liberté du crédit.

E. DE FOS.

Saumur, le 14 février 1865.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Berlin, 16 février. — La *Correspondance Zeidler* dit que les propositions des divers ministères sur les demandes de la Prusse, relativement à ses rapports avec les duchés, seront soumises à la sanction royale dès qu'elles auront été l'objet des délibérations du cabinet tout entier.

La *Correspondance* ajoute que le principe fondamental du gouvernement prussien étant de tenir compte des vœux des populations, il ne serait pas impossible que les notables des

Germaine, trois hommes se présentèrent pour l'arrêter.

L'arrêter? Et pourquoi? Quel crime avait-il commis?

On l'emmena en prison. Là, on lui demanda où il avait passé les nuits précédentes. Il craignit de compromettre Germaine, et répondit qu'il était allé se promener dans les montagnes.

— Seul?

— Seul.

On lui demanda s'il pouvait produire des témoins sur les directions qu'il avait suivies. Personne ne l'ayant vu, ou plutôt n'ayant rencontré personne, il répondit négativement.

Alors on lui dit qu'il était accusé d'avoir tué un garde-frontière en faisant la contrebande. Cette accusation le pétrifia de stupeur, puis le fit trembler d'effroi.

— Vraiment! dit-il, on m'a donc vu?

— On vous a vu.

— Et reconnu?

— Et reconnu.

Il nia, il s'emporta, il pleura, rien n'y fit. On l'avait vu et reconnu.

C'était à troubler une tête plus forte que la

duchés fussent appelés à se prononcer sur cette question.

La *Gazette de la Croix* annonce qu'un conseil a été tenu à midi au ministère d'Etat, et que la question du Sleswig-Holstein pourrait bien en avoir été l'objet.

Saint-Nazaire, 17 février, 1 h. — Le paquebot *Tampico*, de la Compagnie impériale transatlantique, mouille sur rade avec 270 passagers, 100 tonneaux de marchandises et 400,000 piastres à fret. La santé du bord est excellente.

Le *Tampico* est parti de Vera-Cruz le 17 janvier, au moment de l'arrivée du paquebot *Vera-Cruz*, porteur du troisième convoi de volontaires autrichiens.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

### ETAT-CIVIL du 16 au 31 janvier 1865.

NAISSANCES. — 20, Joseph Nossereau, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Auguste Lédan, rue de la Visitation; — 21, Georges-Louis Kapp, rue de la Tonnelie; — 23, Joseph Perreau, rue de Fenet; — 24, Albert Guillemet, rue de Nantilly; — Jeanne-Julie-Françoise Duprat, rue du Petit-Pré; — 25, Georges Gervais, rue Saint-Jean; — Victorine-Louise Gaultier, rue de la Visitation; — 26, Jules-Gustave Maillé, quai du Bellay; — 27, Marie-Nelly-Louise Raguideau, place du Maronnier; — 30, Jeanne-Marie-Clémence-Edmée Delalogue Dausson, rue Neuve-Beaurepaire; — 31, Renée-Louise-Henriette Loyau, rue de la Croix-Verte; — Marie-Eugénie Lamaisonnette, rue du Petit-Maure.

MARIAGES. — 17, Mathurin-Jean Guilleux, ex-militaire, et Aurore Guy, sans profession, veuve de Louis Poulain, tous deux de Saumur; — 23, Nicolas Dhotel, camionneur, et Anne-Henriette Béatrix, lingère, tous deux de Saumur; — 24, Louis-Etienne Guinebert, journalier, et Anne-Françoise Lecomte, chapelière, veuve de Jean Gatien, tous deux de Saumur; — 31, Charles-Adolphe Bourgaudry, plâtrier, et Arsène Delumeau, lingère, tous deux de Saumur.

DECES. — 18, Etienne-Jean Girard, propriétaire, 82 ans, hameau de Beaulieu; — 19, Henri-François-Joseph Rapart, sous-officier en retraite, 65 ans, place du Chardonnet; — 22, Renée Brard, sans profession, 47 ans, épouse d'Etienne Goubard, rue des Basses-Perrières; — 24, Pierre Kaiser, propriétaire, 68 ans, rue de l'Hôtel-Dieu; — Michel Allain, cultivateur, 68 ans, à la Providence; — 25, Jacques-François Ledoré, marchand grainetier, rue de Rouen; — François Pineau, propriétaire, 56 ans, rue de la Petite-Bilange; — 26, Jeanne Hupon, journalière, 75 ans, à la Providence; — 29, Marguerite Claveau, journalière, 36 ans, veuve de Jacques Juteau; — 31, Jacques Menier, propriétaire, 88 ans, rue de la Visitation.

P. GODET, propriétaire-gérant.

sienne.

Après le premier interrogatoire, il demeura comme pris de vertige. On le transporta à la ville. Il y arriva le matin. Antoine et la famille Delaroche apprirent en un moment son arrestation et l'accusation terrible qui pesait sur lui.

— Voilà notre coup de grâce! dit M. Delaroche à Gustave avec un profond chagrin. Les loups sont loups et restent loups!

Gustave était confondu.

— Il faut attendre avant de prononcer, mon père, répondit-il. Ah! ce pauvre Antoine doit être bien malheureux!

Léonie était anéantie de stupefaction. Quand elle eut bien compris ce dont il s'agissait, elle tomba évanouie.

On la rappela au sentiment, et Gustave se hâta de s'habiller pour aller voir Antoine; mais, sur ces entrefaites, Antoine arriva.

(La suite au prochain numéro).

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, UNE PROPRIÉTÉ

Située communes du Coudray, Courchamps et Artannes.

ARTICLE PREMIER.

Deux logements, situés au bourg du Coudray, faisant partie de l'ancienne maison Becquet, composés de chambres d'habitation, cabinets, boulangerie, écuries, greniers, hangar, toits à porcs et à volailles, caves et pressoirs garnis de leurs ustensiles, cours et jardin.

ARTICLE 2.

Un hectare 14 ares de vigne, appelés le clos de Bouresse, joignant au nord M. Ducamp, au levant Genevraie, au midi et au couchant des chemins.

ARTICLE 3.

Cinquante-sept ares de vigne, aux Varennes, commune de Courchamps, joignant au nord Ballier et autres, au levant le chemin et au midi M. Ducamp.

ARTICLE 4.

Un clos de vigne, de la contenance de 28 ares, situé commune du Coudray, joignant au nord M. Ducamp, au midi divers propriétaires.

ARTICLE 5.

Soixante-dix-huit ares 80 centiares de pré, appelés le pré Parant, dans la prairie de la Motte, commune d'Artannes, joignant au nord M. Georges Pasquier, de Chacé, au levant M. de Brézé, au midi Aubrée fils, et au couchant M. Du Baut.

S'adresser, pour traiter, à M. BULLEAU, expert au Coudray, chargé du lotissement de ces immeubles.

Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs et il sera accordé quatre ans de délai pour payer. (82)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Commune de St-Lambert-des-Levés, au canton des Tertres,

Un hectare 49 ares de terre affée, joignant chemins, Louis Coinin et Ory.

S'adresser audit notaire, ou à M. Clément COININ, propriétaire aux Arrivais. (83)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### UNE MAISON

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 10,

Composée de douze chambres à feu, cave, cour couverte, terrasse et grenier.

S'adresser à M. LEGUIN, rue Courcouronne, n° 10 bis. (70)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### LA CURE DE NANTILLY,

Située sur la place de l'Eglise, consistant en salle manger, salon de compagnie et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, petite cour et jardin. S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M<sup>lle</sup> MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (45)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## BELLE

# VENTE MOBILIÈRE

Aux enchères publiques,

Le dimanche 19 février 1865, à midi, et jours suivants,

## DU RICHE MOBILIER

Garnissant le beau château de LAUNAY,

Situé entre Saint-Lambert et Villebernier,

A 3 kilomètres de Saumur,

Par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Il sera vendu :

Beaux meubles de salon, riche ameublement de salle à manger, en vieux chêne sculpté à colonnes torsées, pendules et chenets (style Louis XVI), glace sculptée, un très-beau bahut antique, bois sculpté, venant d'Italie, très-belles garnitures de cheminées bronze doré, belles potiches et plats en porcelaine de Chine et autres objets, lampes, tables de jeu, guéridons, consoles, étagères et objets d'étagères, chaises bois doré, fauteuils et tables chêne sculpté, plusieurs beaux tapis d'Aubusson, dont un neuf, plusieurs beaux tableaux à l'huile et aquarelles, bergères et fauteuils Louis XVI, piano droit d'Erard, cassier et tabouret, quantité de grandes glaces, coffre-fort, plusieurs beaux fusils et pistolets.

Ameublements complets de chambres à coucher, en acajou et en noyer, composés de bois de lits avec sommiers élastiques, commodes, secrétaires, bureaux, armoires à glaces, prie-Dieu, guéridons, fauteuils, tables de toilette, rideaux de lits et de croisées, bibliothèques en acajou et en chêne et plusieurs ouvrages, nombreux dedans de lits neufs.

60 beaux orangers et citronniers en caisses et en pots; 950 pots de différentes fleurs, cloches en verre, un joli canot neuf, un bateau de pêche, une voiture (dite Victoria), harnais complets, harnais de charrette, charrettes, moulin à vanier, charrues, outils aratoires, bois d'ouvrage, bouteilles vides, et quantité d'autres objets.

Ordre et conditions de la vente.

Dimanche, la voiture, les charrettes, charruie, harnais, outils, batterie de cuisine, bois d'ouvrage et objets mobiliers.

Lundi, continuation du mobilier, meubles, literie, etc.

Mardi, ameublements de la salle à manger, du salon, bahut, porcelaine de Chine, objets Louis XVI, pendules bronze, tableaux, aquarelles, objets d'art, tapis, orangers, etc.

Mercredi et jours suivants, continuation du mobilier.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. (81)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° UNE MAISON NEUVE, sise à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas; cour, remise, écurie;

2° UNE MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, remise et écurie;

3° UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Chouetterie, comprenant six chambres à feu;

4° UNE MAISON, sise à Saumur, rue Royale;

5° UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### UNE CLOSERIE

Située aux Hâleries, canton des Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant bâtiments et terre labourable, d'une contenance d'un hectare trente-deux ares.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD. (71)

### TROIS MAISONS

#### A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

### PETITE MAISON

Donnant sur le Champ-de-Foire,

#### A VENDRE

#### OU A LOUER

S'adresser à M. le capitaine SOLAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (34)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### UNE MAISON

Et différentes parcelles de vigne,

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

S'adresser à M. ROBIN, propriétaire à Terrefort, commune de Bagneux. (69)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A LOUER

Présentement,

#### MAISON

Rue Beaurepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (50)

### A CÉDER

DE SUITE,

#### UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

Dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

### M. CHEROUZE,

Rue d'Orléans, 54,

A l'honneur de prévenir le commerce de Saumur, qu'à dater de ce jour, il entre en correspondance, pour le transport de la messagerie et des finances, avec la Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C<sup>e</sup>, rue du Bouloi, 22, à Paris.

La Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C<sup>e</sup> a l'honneur de prévenir le commerce de Saumur qu'elle cesse, dès ce jour, toutes relations avec M. CHARIER, pour le transport de sa messagerie et de ses finances, et qu'elle a pour nouveau correspondant M. CHEROUZE, rue d'Orléans, 54. (84)

## TIRAGE DE 1865

Plusieurs pères de famille ont ouvert une bourse commune en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

## JOLIE MAISON,

Située rue du Temple.

S'adresser à M. CHEDEAU. (46)

M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Loudun, demande UN MAITRE CLERC.

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC.

MAISON DE NOUVEAUTÉS, Rue de la Tonnelie et rue du Puits-Neuf, SAUMUR.

M. E. Bizeray demande un APPRENTI pour les nouveautés.

# E. MILON,

Libraire-Éditeur, à Saumur,

Seul représentant du Petit-Journal, du Journal illustré, des Journaux Politique et Littéraire et du Moniteur du soir.

Demande un jeune homme capable. Il accueillerait de préférence un employé intéressé.

On trouve dans cette maison toutes les publications illustrées; la fourniture de bureaux, ordinaire et de luxe; les cartes à jouer de toutes sortes; ainsi que les plumes inoxydables Humboldt et celles électrométallurgiques, de Violet. (86)

## MALADIE DU SANG.

### TRÉSOR DE LA SANTÉ

# GRAINE de MOUTARDE BLANCHE

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande).

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

VIENT DE PARAITRE,

A 10 centimes la livraison,

# L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Par M. THIERS;

## LES GIRONDINS

Par M. DE LAMARTINE,

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, 1, à Saumur,

Seul dépositaire

### DES PLUMES INOXYDABLES HUMBOLT.

CARTES A JOUER, DE GRIMAUD, A COINS DORÉS, pour soirées.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 FÉVRIER.			BOURSE DU 17 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 30	»	»	67 45	»	15
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96 40	»	10	96 40	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	441 25	»	1 25	442 50	1 25	»
Banque de France. . . . .	3540	»	»	3530	»	10
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1280	»	»	1280	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	760	»	»	»	»	»
Crédit industriel. . . . .	745	»	»	747 50	2 50	»
Crédit Mobilier. . . . .	966 25	»	1 25	972 50	6 25	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	933 75	6 25	»	936 25	2 50	»
Orléans (estampillé). . . . .	927 50	2 50	»	927 50	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	847 50	2 50	»	850	2 50	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1012 50	3 75	»	1017 50	5	»
Est. . . . .	520	1 25	»	517 50	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	945	»	1 25	946 25	1 25	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	578 75	»	1 25	581 25	2 50	»
Ouest. . . . .	540	»	»	540	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1785	10	»	1790	5	»
Canal de Suez. . . . .	461 25	»	1 25	462 50	1 25	»
Transatlantiques. . . . .	532 50	»	3 75	532 50	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 15	»	10	65 35	»	20
Autrichiens. . . . .	445	»	2 50	443 75	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	550	»	6 25	548 75	»	1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	308 75	2 50	»	307 50	»	1 25
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	285	7 50	»	281 25	»	3 75
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	588 75	»	2 50	592 50	3 75	»
Saragosse. . . . .	405	3 75	»	403 75	»	1 25
Séville-Xérès-Séville. . . . .	252 50	»	»	252 50	»	»
Portugais. . . . .	262 50	»	2 50	257 50	»	5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	308 75	»	»	310	»	»
Orléans. . . . .	293 75	»	»	293 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292 50	»	»	291 25	»	»
Ouest. . . . .	290	»	»	290	»	»
Midi. . . . .	291 25	»	»	291 25	»	»
Est. . . . .	293 75	»	»	293 75	»	»